

<u>Présidente</u>	:	Mme Devaux
<u>Présents</u>	:	Mme Devaux, M. Bigot, M. Jouselain, M. Boussin, Mme Pihée, Mme Lemoine, M. Hamon, M. Menant, Mme Aschard, Mme Roucaute.
<u>Absente</u>	:	Mme Cochet, excusée pouvoir à Mme Lemoine
<u>Secrétaire</u>	:	M. Menant
<u>Convocations expédiées le</u>	:	27/01/2017
<u>Compte-rendu affiché le</u>	:	06 /02/2017

. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion : approuvé à l'unanimité.

. **RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION APPROUVANT LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS DE LA CLECT DE LA CCLOIRE-LONGUÉ :**

Madame le Maire rappelle que dans sa séance du 8 novembre 2016 le Conseil Municipal avait approuvé la détermination des attributions de compensations selon le rapport de la CLECT de la CC Loire-Longué, tout comme les autres communes membres de cet EPCI.

Suite au courrier de M. le Sous-Préfet de Saumur expliquant le caractère illégal de cette délibération, qui entraînerait un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retirer la délibération n°111-2016 en date du 8 novembre 2016 approuvant les attributions de compensations de la CLECT de la CC Loire-Longué,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

. **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA CLECT DE LA CA SAUMUR VAL DE LOIRE :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- . **DÉSIGNE Madame Isabelle DEVAUX, Maire, comme Membre au sein de la CLECT de Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire,**
- . **la CHARGE de faire le nécessaire.**

. **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE : DÉSIGNATION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DE LA CIID DE LA CA SAUMUR VAL DE LOIRE :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- . **DÉSIGNE Madame Isabelle DEVAUX, Maire et Monsieur Bruno BIGOT 1^{er} Adjoint comme Membres titulaires au sein de la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs) de la CA Saumur Val de Loire,**
- . **DÉSIGNE Messieurs Raphaël MENANT et Joël JOUSSELAIN comme Membres suppléants au sein de la CIID de la CA Saumur Val de Loire.**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

RENÉGOCIATION DU CONTRAT ASSURANCE GROUPE POUR RISQUES STATUTAIRES :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa précédente délibération en date du 4 janvier 2016 relative à l'adhésion au contrat assurance groupe pour les risques statutaires pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31/12/2017.

Elle donne également lecture de la lettre du Centre de Gestion lequel va à nouveau mettre en place une procédure de négociation de ce contrat.

Madame le Maire rappelle au Conseil que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 414-4 du Code des communes et 57 de la Loi 84-53 suscitée ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

. DÉCIDE de rattacher la Collectivité à la consultation lancée par le Centre de Gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1^{er} janvier 2018,

avec les caractéristiques de consultation suivantes :

- Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les Agents titulaires et non titulaires.
Franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise,
Garantie des charges patronales (optionnelle).
- Option : Franchise de 10 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ;
Cette option devra nécessairement être associée à une proposition de franchise pour ces 2 risques.

. CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et

. l'AUTORISE à signer la demande de consultation.

PROLONGATION MISE EN DISPONIBILITÉ AU SECRÉTARIAT :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal ses précédentes délibérations respectivement en date du 5 octobre 2015 et 4 juillet 2016 relative aux demandes de mise en disponibilité pour convenances personnelles de Madame Valérie BONNET pour une durée de 2 fois 6 mois :

- à compter du 1^{er} avril 2016 jusqu'au 30 septembre 2016 et
- du 1^{er} octobre 2016 au 31 mars 2017.

Elle rend ensuite compte de son entrevue avec Madame Bonnet laquelle a demandé une prolongation supplémentaire de 12 mois de sa mise en disponibilité, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

. ACCEPTE la demande de prolongation de la mise en disponibilité pour convenances personnelles de Madame Valérie BONNET, pour une durée de 12 mois supplémentaires, soit du 01 avril 2017 au 31 mars 2018,

. CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.

SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU N°244 DES FORTINERIES-RUE VALLEROTS :

Monsieur JOUSSELAIN en charge de ce projet rappelle au Conseil Municipal ses précédentes délibérations sur ce dossier notamment celle de la validation de la convention passée avec le conseil départemental ainsi que l'accord de principe sur les travaux ainsi que l'estimation financière liés à ce projet de sécurisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

. DÉCIDE d'entériner le principe de suppression du PN n°244 des Fortineries, Rue des Vallerots à la condition que les travaux d'amélioration de la voirie de rabattement vers le centre-bourg et de la traversée du PN n°245 soient réalisés,

- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**
- . **L'AUTORISE tout comme M. JOUSSELAIN à signer tous documents nécessaires à ce projet.**

SNCF Réseau va préparer la demande d'enquête publique simplifiée de suppression du PN n°244

. **RÉHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa précédente délibération du 8 décembre 2014 relative au projet de réhabilitation de l'ancien presbytère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **CONFIRME la réalisation de ce projet avec SAUMUR HABITAT par l'intermédiaire d'un bail emphytéotique, d'une durée de 50 ans, établi par leurs services administratifs,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**
- . **L'AUTORISE à signer le dit bail.**

La prairie autour du presbytère restera à la commune et pourra être aménagée en jardin public. Un droit de passage devra être prévu. Il faudra également prévoir une servitude pour le passage de la canalisation du poste de relèvement des eaux usées de la guinguette ainsi que des éventuelles sorties sur la rue des Mariniers mais également sur la bande de terrain réservée par les services de l'Etat le cadre du renforcement de la Levée.

L'appel d'offre a été fait. Madame le Maire indique que l'on peut le trouver sur le site de Saumur Habitat. Les travaux devraient débuter en avril pour une durée de 10 mois.

. **DEVIS D'ELAGAGE LAMY :**

Monsieur JOUSSELAIN présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise LAMY pour l'élagage de différents arbres dans divers lieux de la commune pour un montant de 1 230.00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **ACCEPTE le devis de l'entreprise LAMY d'un montant de 1 230 € TTC pour différents travaux d'élagage,**
- . **AUTORISE Madame le Maire à signer le document et**
- . **CHARGE Monsieur JOUSSELAIN de faire le nécessaire.**

Un devis est en attente pour l'élagage ou l'abattage du grand sequoia au coin du Hameau du Legs.

. **DEVIS COLUMBARIUM ENTREPRISE MUNIER :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise MUNIER pour l'extension du columbarium actuel bientôt arrivé à saturation, d'un montant de 6 150 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **ACCEPTE le devis de l'entreprise MUNIER d'un montant de 6 150 € TTC pour la fourniture d'une extension du columbarium,**
- . **L'AUTORISE à signer le devis et la**
- . **CHARGE de faire le nécessaire.**

. **Exposé de M. BIGOT, 1^{er} Adjoint, bâtiments, Jeunesse-Sport**

Il rend compte de la réunion du SMICTOM du jour, lors de laquelle le budget a été voté. 2 bennes n'ayant pas été acquises en 2016 entraînent des restes à réaliser important (2 000 000 €). Ces achats seront réalisés en 2017. Le problème des impayés a également été évoqué. Un gros broyeur a été acheté et sera mis gracieusement à disposition des communes très prochainement (40 h/an/commune). 10 petits broyeurs électriques seront achetés et chaque commune en aura un en dépôt à disposition des administrés (convention). Un référent gèrera ce matériel (M. Bigot).

Une action de récupération de papier pourrait être mise en place sur la Commune avec la mise à disposition d'une benne. Le prix de vente du contenu de cette benne peut ensuite être attribué aux écoles. Raphaël MENANT informe le Conseil que l'APE a mis en place cette action au niveau des parents d'élèves avec un autre organisme. M. BIGOT contactera la présidente de l'APE afin de voir si cette action peut se faire en partenariat avec le SMICTOM.

Au niveau des travaux réalisés ou en cours :

- suite à une chute heureusement sans gravité dans l'escalier de la bibliothèque, ce dernier a été sécurisé par la pose de nez de marche. Une main courante faite par le personnel communal sera installée de manière à pouvoir se tenir de chaque côté de l'escalier.
- Recherche pour l'achat d'un nouveau véhicule, l'actuel étant trop usagé.
- Réunion du SMBAA repoussée à la semaine prochaine suite au quorum non atteint.

Exposé de M. JOUSSELAIN 3^{ème} Adjoint, urbanisme voirie, environnement
FERMETURE DU PN n°244 ET AMÉNAGEMENT CARREFOUR CIMETIÈRE : ACHAT TERRAIN RUE DES TURCIES :

Dans le cadre de la fermeture du PN n°244 et de la modification de la circulation sur certaines routes, il est nécessaire de prévoir l'aménagement du carrefour de la Rue du cimetière et de la RD n°214. Le stationnement ne sera plus autorisé rue du cimetière et de ce fait un parking devient donc nécessaire. L'achat d'une parcelle de terrain de 19 m x 20 m a été négocié auprès de M. et Mme Marcel LEMOINE au prix de 1 500 €. Une sortie sera également prise en charge par la commune sur le terrain restant de M. et Mme Lemoine afin qu'ils puissent l'entretenir en passant par la VC n°11.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- . **DÉCIDE d'acquérir une partie de la parcelle de M. et Mme LEMOINE Marcel au prix de 1 500 €,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire auprès de Maître SAULNIER notaire de la Commune et**
- . **AUTORISE Monsieur JOUSSELAIN à signer l'acte de vente correspondant.**

Concernant l'acquisition du terrain aux consorts Herlemont pour la réalisation des aménagements sécuritaires du PN n°245, une procédure par huissier suit son cours.

VENTE DE BOIS :

Suite à des travaux d'abattage de bois par le GAEC JAMERON, ces derniers ont coupé gracieusement quelques arbres pour la commune.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- . **VALIDE la vente de 15 stères à M. CHAUVÉ,**
 - . **RETIENT le prix de 20 €/le stère,**
 - . **CHARGE Monsieur JOUSSELAIN de faire le nécessaire.**
- . **Intervention de MM JOUSSELAIN et BIGOT** qui rendent compte au conseil municipal du dernier COPIL sur la création d'une commune nouvelle avec Gennes Val de Loire et Les Rosiers sur Loire. Ont été évoqué le nom de la future entité, l'endroit de son siège social, son fonctionnement jusqu'en 2020 date des prochaines élections municipales, la place des conseillers et des adjoints actuels, du personnel et de son reclassement.

M. MENANT demande quels seraient les avantages d'une telle procédure et s'inquiète pour le personnel en place dont les conditions de travail vont changer.

Madame le Maire avance la mutualisation des moyens, des personnes, le versement de dotations supplémentaires, un projet commun attractif.

Intervention de M. BOUSSIN Jacky :

Il rend compte de la Galette des anciens qui s'est déroulée cet après-midi avec une douzaine d'absents pour cause de maladie (70 personnes présentes). L'animation musicale semble avoir été appréciée. Les photos du voyage de juin dernier sur Chinon ont ensuite été passées. Il tient à remercier le boulanger qui a fait les galettes sur son jour de congé.

Il rend également compte de la visite de l'ensemble des équipements de la petite enfance organisée dans le cadre du SIVU. Il a trouvé cette journée très intéressante.

La structure du CLIC Authion disparaît au profit de Coordination Autonomie.

2 Réunions sont organisées par Coordination Autonomie et la MSA sur le thème « Vieillir heureux chez soi » les 10/02 à Allonnes ou le 10/03 à Longué. L'invitation est transmise aux Conseillers municipaux.

Intervention de M. MENANT Raphaël : qui rend compte de la première réunion « d'animation Territoriale » du SIEMML.

Projet d'adressage des lieudits avec la Poste : Ce projet est reporté de plusieurs mois dans l'attente du résultat de l'étude sur une commune nouvelle.

ECOLE DE MUSIQUE DE LONGUÉ :

Madame le Maire donne lecture d'une lettre de l'école de musique de Longué. Avec la disparition de la CCLoire-Longué se pose le problème de financement de cette activité. Il est demandé à chaque Commune une subvention afin de pérenniser leur fonctionnement et la rémunération des professeurs. La subvention pour la commune serait de 860 €. La commune n'est pas opposée à ce versement mais souhaite qu'une réunion soit organisée avec toutes les communes concernées.

Distribution du bulletin municipal : Mise au point des secteurs.

Challenge Boule d'Anjou : avec la disparition de la CCLL le challenge communautaire prend fin. Madame le Maire donne lecture d'une lettre de l'Association Boule d'Anjou qui souhaite continuer ce challenge sous l'appellation Boule d'Anjou avec la même organisation que les années précédentes et demande notre participation.

Le Conseil Municipal y répond favorablement. La finale aura lieu le 20 mai prochain.

Budget et commissions finances :

En plus de Madame le Maire, des 3 adjoints et de Nicole LEMOINE, sont désignés à la commission des Finances pour 2017 : Hélène ROUCAUTE, Jacky BOUSSIN et Marie-Agnès PIHÉE.

Les dates de la commission des Finances sont fixées comme suit :

- Mardi 21 février 2017 à 18 heures pour le fonctionnement et
- Lundi 13 mars 2017 à 19 heures pour l'investissement.

Spectacle Jeunes publics : le 11 mars au centre culturel.

Rappel des dates d'élections :

- 23 avril 2017 et 7 mai 2017 pour les présidentielles
- 11 et 18 juin 2017 pour les législatives.

Mardi 4 mars à 11 heures signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine qui a accepté d'ouvrir une souscription pour la rénovation du Monument Dupetit-Thouars

